



renseignements sur A.T.D (2 comptes bancaires)

Par **pacoss**, le **14/01/2010** à **16:36**

bonjour

je fais l'objet d'un A.T.D et ce depuis ce matin (de la part du Trésor Public à qui je dois 1500€)
je n'ai ps payé mes impôts sur le revenu de 2007

de plus , je suis endetté , je vis seul , et ai un salaire de 1180€ net/mois , je suis tous les mois
a découvert(même avant!!! je possède un compte courant + un livret A (dans la même banque
, mais livret A très peu d'argent dessus)

j'ai eu dépensé beaucoup, maintenant tt le monde me coure derrière (Impôts, prêt à la
consommation etc....etc...

en "feuilleter" divers messages via ce site , je lis que :

l'A.D.T est nulle si on est à découvert le jour de présentation à la banque et n'est renouvelée
que le mois suivant

Est-ce vrai ?

je n'essaie en AUCUN CAS de "passer-via-les-mailles-du-filet" , de toute façon je n'ai pas le
choix ,

Peut-il y avoir saisie **QUE sur un compte (courant) OU sur LES DEUX comptes du
titulaire (a savoir mon compte courant et livret ?)**

Sur ma lettre du Trésor , n'est signifiée que mon compte courant)

La Banque peut -elle bloquer les 2 comptes ???

tout ca du fait que j'aimerais bien payer au moins mon loyer , chose que j'ai toujours faite .
en espérant une réponse de votre part , merci bien et a bientôt de vous lire